



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IUFM

Question écrite n° 28421

Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'avenir annoncé des IUFM, au regard des inquiétudes qui se font jour actuellement sur le recrutement et la formation des professeurs et cadres éducatifs, questions qui engagent l'avenir de l'Éducation nationale et, finalement, la société toute entière. Les IUFM, qui constituent aujourd'hui un élément essentiel du parcours de formation des enseignants, sont désormais concernées par un processus de « mastérisation » annoncé, qui devrait se traduire par une élévation du niveau de qualification, et non l'inverse. De nombreux professionnels de l'enseignement et de la pédagogie pensent que cette étape ne peut aujourd'hui s'exonérer de l'expérience des 15 dernières années des IUFM, et de son évolution vers un travail en alternance et en phase avec la société. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui dire quelles mesures le Gouvernement envisage pour que les évolutions annoncées puissent se faire sans négliger ni l'apport des IUFM ni celui des acteurs concernés.

Texte de la réponse

Lors du conseil des ministres du 2 juillet 2008, le ministre de l'éducation nationale et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ont présenté une communication relative à la réforme du recrutement et de la formation des enseignants des premier et second degrés. À compter de la session 2010, les enseignants devront justifier de l'obtention d'un diplôme de master pour pouvoir être recrutés à titre définitif à l'issue des nouveaux concours de recrutement. Tout étudiant inscrit en deuxième année de master ou ayant déjà validé celui-ci pourra donc se présenter aux nouveaux concours de recrutement. Pour préparer les étudiants à leur futur métier, les universités proposeront des parcours de master adaptés avant la fin de l'année. En tant que composantes des universités, les IUFM participeront aux parcours de master qui seront mise en place. C'est bien fortes des acquis des IUFM en matière de formation professionnelle des enseignants que les universités pourront construire des parcours de masters pertinents et innovants, qui répondent non seulement aux attentes des étudiants, se destinant aux métiers de l'enseignement, mais également à celles de l'État qui emploiera les lauréats des concours.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28421

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 2008, page 6486

Réponse publiée le : 18 novembre 2008, page 9976